

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ALMA AMARI »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN Cocody Palmeraie
LT 1641 ILT 89 près de la clinique Grâce Divine, Lot 1641,
Ilot 89

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/07/2023, et enregistrés au CEPICI le 14/08/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ALMA AMARI »

Objet : Le Transport routier ; le transport VTC ; courtage en transport ;

l'agriculture ; la commercialisation de produits agricoles ;

le lotissement et la commercialisation de terrains nues ; la gestion

immobilière ; la construction ; les travaux publics ; la location et

la commercialisation des véhicules ; l'agro-alimentaire et l'agro-

pastorales ; l'import-export.

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et

immeubles.

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements

financiers avec possibilité de donner en garantie

tout ou partie des

biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- La prise de participation dans toute société existante ou devant

être créée

- Et généralement, toute opérations financières, commerciales,

industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou

indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le

développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN Cocody Palmeraie LT 1641 ILT 89 près de la clinique Grâce Divine, Lot 1641, Ilot 89

Dirigeant(s) M AMARI ESSOH QUENTIN JEAN-BRICE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-09631 du 29/08/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°62838/GTCA/RC/2023 du 29/08/2023

